

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT DE PLAINTE

Date du dépôt de plainte 16/11/2022

Identité du plaignant
Duy DOAN QUANG

Références de la procédure 00227/02346/2022

Unité du dépôt de plainte
GENDARMERIE NATIONALE

Compagnie de gendarmerie départementale
d'Avesnes-sur-Helpe
BTA LE-QUESNOY
Tél. :

Affaire suivie par (grade, prénom, nom)
Gendarme Jérôme GRINCOURT

Conservez précieusement cette lettre.
Elle constitue la preuve de votre
dépôt de plainte.
Elle vous sera utile dans vos démarches
auprès de votre employeur, de votre
compagnie d'assurance...

Objet de la plainte

Natif 7154 : VOL PAR EFFRACTION DANS UN LOCAL D'HABITATION OU UN LIEU
D'ENTREPOT - Période du 15/11/2022 à 11:25 au 15/11/2022 à 11:30 - MAISON
INDIVIDUELLE - GOMMEGNIES 59144 (France) (Insee:59265)

Madame, Monsieur,

Vous venez de déposer une plainte pour le(s) fait(s) cité(s) ci-dessus. Cette plainte, après enquête par l'unité compétente, va être transmise à M. le procureur de la République près le tribunal judiciaire de **VALENCIENNES 59300** qui décidera de la suite à lui donner et vous en tiendra informé(e).

Pour vous permettre connaître vos droits et de mieux comprendre ce qui va se passer, les informations utiles vous sont communiquées dans la partie « **Information sur la procédure et sur vos droits** » de cet imprimé.

Vous pouvez aussi obtenir toutes les informations et toute l'aide nécessaire à l'exercice de vos droits en vous adressant à :

Aide aux Victimes
AJAR AVESNES SUR HELPE
rue de la gare
AVESNES SUR HELPE 59440
Tél : 03.27.57.78.76
Permanence :

Ne réponds
← jamais
(3 essais sur
répondre)

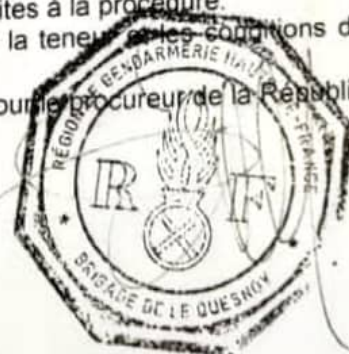
Ou à la permanence gratuite des avocats

Tél. :

Permanence :

L'enquête effectuée sur l'infraction dont vous avez été victime sera transmise au procureur de la République qui peut donner différentes suites à la procédure.
Cette note est destinée à vous informer sur la teneur des conditions d'exercice de vos droits dont il vous est donné connaissance au verso.

Pour le procureur de la République



441-6 et l'article 441-9 du Code Pénal punissent d'un emprisonnement de deux ans et d'une peine de 30 000 euros d'amende, quiconque se délivrer, ou aura tenté de se faire délivrer, indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un destiné à constater un droit. L'article 441-7 du Code Pénal punit d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende, le fait de faire un certificat inexact ou falsifié. Ces peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende, si cette infraction est commise au préjudice d'autrui.

GENDARMERIE NATIONALE
Compagnie de gendarmerie départementale
de AVESNES SUR HELPE

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

BTA LE QUESNOY

Code unité	Nmr P.V.	Année	Nmr dossier justice
00227	02346	2022	

VICTIME

Nmr pièce

N° feuillet
1 / 2

Le lundi 28 novembre 2022 à 15 heures 00 minute.

Nous soussigné Maréchal des logis-chef Yoan BERAUX, Officier de Police Judiciaire en résidence à LE QUESNOY

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Vu les articles 10-2 à 10-6 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à LE QUESNOY 59530, rapportons les opérations suivantes :

IDENTITE DE LA PERSONNE VICTIME

Sexe	Nom	Prénom	
M	DHALLUIN	Jacques	
Situation de famille	Epoux	Validité état-civil	Identité déclarée
Marié(e)			
Date naissance	Commune naissance et Code Postal	Pays	INSEE
06/07/1956	LOUVIGNIES QUESNOY 59530	France	59363
Adresse	185 Rue Neuve	Pays	INSEE
Commune résidence et Code Postal	GOMMEGNIES 59144	France	59265
N° de téléphone	N° tph portable	Profession	Nationalité
	06.75.86.94.11	RETRAITE	Française
e-m@il			Fax
Consentement Portails	non		

COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE AU COURS DE LA PROCEDURE

La personne dénommée ci-dessus accepte de recevoir communication des avis, convocations et documents intéressant la procédure par voie électronique.

Cette communication pourra se faire par SMS au numéro de téléphone suivant : 06.75.86.94.11

La personne est informée qu'elle peut se désister de ce consentement à tout moment de la procédure ou signaler tout changement concernant le mode de communication choisi ou les coordonnées fournies.

Durant l'enquête de gendarmerie, cette démarche devra s'effectuer directement dans les locaux de l'unité en charge de la procédure. A l'issue de cette phase d'enquête, la personne entendue devra s'adresser au greffe de la juridiction saisie de son dossier.

ENREGISTREMENT DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Information à l'intéressé :

La personne entendue est informée que conformément à la loi du 6 janvier 1978, ses données à caractère personnel collectées dans le présent procès-verbal sont enregistrées et utilisées par la gendarmerie nationale dans le traitement LRPGN autorisé par décret n° 2011-111 en date du 27 janvier 2011 modifié et destiné à faciliter le traitement de la procédure.

Elle est également informée :

- que le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur sis Place Beauvau, 75008 Paris Cedex contrôle ce traitement.
- que pour exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, elle doit adresser directement auprès de la direction générale de la gendarmerie nationale sise au 4 rue Claude Bernard, 92130 Issy-les-Moulineaux.
- qu'elle peut également adresser une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sise au 3 place de Fontenoy, TSA 80715 75334 PARIS Cedex 7

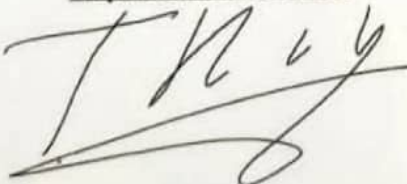
ÉVALUATION PERSONNALISÉE

Au regard de l'évaluation personnalisée de la victime réalisée par nous, Maréchal des logis-chef Yoan BERAUX, Officier de Police Judiciaire en résidence à LE QUESNOY 59530, aucune mesure particulière de protection ne nécessite d'être mise en oeuvre, à ce stade.

La personne entendue est informée qu'à tout moment de l'audition, une nouvelle évaluation et des mesures de protection pourront être décidées, à sa demande ou à notre initiative.

AUDITION

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire


PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

BTA LE-QUESNOY

Code unité Nmr P.V. Année Nmr dossier justice VICTIME

Nmr pièce N° feuillet
1 / 2

Le mercredi 16 novembre 2022 à 14 heures 30 minutes.

Nous soussigné Gendarme Jérôme GRINCOURT, Agent de Police Judiciaire en résidence à LE QUESNOY 59530

Vu les articles 20, 21-1 et 53 à 67 du Code de Procédure Pénale.

Vu les articles 10-2 à 10-6 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à LE QUESNOY 59530, rapportons les opérations suivantes :

IDENTITE DE LA PERSONNE VICTIME

Sexe	M	Nom	DOAN QUANG	Prénom	Duy
Situation de famille	Célibataire	Validité état-civil	Identité confirmée		
Date naissance	22/10/2002	Commune naissance et Code Postal	HAI TUENG	Pays	Viet nam du nord
Adresse	185 RUE NEUVE		Pays	France	INSEE 59265
Commune résidence et Code Postal	GOMMEGNIES 59144		N° de téléphone	N° tph portable	07.51.63.49.51
Profession	ETUDIANT		Nationalité	Française	
e-m@#	duy.doanquang2002@gamil.com			Fax	
Consentement Portalis	non				

COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE AU COURS DE LA PROCEDURE

La personne dénommée ci-dessus accepte de recevoir communication des avis, convocations et documents intéressant la procédure par voie électronique.

Cette communication pourra se faire par e-mail à l'adresse suivante : duy.doanquang2002@gamil.com et par SMS au numéro de téléphone suivant : 07.51.63.49.51

La personne est informée qu'elle peut se désister de ce consentement à tout moment de la procédure ou signaler tout changement concernant le mode de communication choisi ou les coordonnées fournies. Durant l'enquête de gendarmerie, cette démarche devra s'effectuer directement dans les locaux de l'unité en charge de la procédure. A l'issue de cette phase d'enquête, la personne entendue devra s'adresser au greffe de la juridiction saisie de son dossier.

ENREGISTREMENT DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Information à l'intéressé :

La personne entendue est informée que conformément à la loi du 6 janvier 1978, ses données à caractère personnel collectées dans le présent procès-verbal sont enregistrées et utilisées par la gendarmerie nationale dans le traitement LRPGN autorisé par décret n° 2011-111 en date du 27 janvier 2011 modifié et destiné à faciliter le traitement de la procédure.

Elle est également informée :

- que le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur sis Place Beauvau, 75008 Paris Cedex contrôle ce traitement.
- que pour exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, elle doit adresser directement auprès de la direction générale de la gendarmerie nationale sise au 4 rue Claude Bernard, 92130 Issy-les-Moulineaux.
- qu'elle peut également adresser une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sise au 3 place de Fontenoy, TSA 80715 75334 PARIS Cedex 7

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

ÉVALUATION PERSONNALISÉE

Au regard de l'évaluation personnalisée de la victime réalisée par nous, Gendarme Jérôme GRINCOURT, Agent de Police Judiciaire en résidence à LE QUESNOY 59530, aucune mesure particulière de protection ne nécessite d'être mise en œuvre, à ce stade.

La personne entendue est informée qu'à tout moment de l'audition, une nouvelle évaluation et des mesures de protection pourront être décidées, à sa demande ou à notre initiative.

AUDITION

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

Je me présente ce jour au bureau de votre unité suite au cambriolage de mon habitation.

Je ne souhaite pas être assisté d'un avocat.

Le 15 novembre 2022, j'ai quitté mon domicile vers 07 heures 30 du matin pour rendre à l'université à Valenciennes. Vers 11 heures 40, j'ai été alerté sur mon smartphone d'une intrusion dans mon domicile, j'ai alors quitté l'université et je suis revenu chez moi. Sur place, j'ai constaté qu'il y avait des voisins devant la maison, je suis rentré chez moi, j'ai vu que ma maison avait été fouillée.

J'ai contrôlé les dégâts sur place et j'ai ensuite appelé la gendarmerie.

J'ai fait l'inventaire des objets dérobés chez moi.

Le ou les voleurs ont volé une boîte métallique contenant 50 euros en monnaie et aussi des bijoux qui se trouvaient dans la chambre parentale.

Pour le listing complet des effets volés mon père se présentera de lui-même au retour de ses vacances.

Je vous remet une clefs USB contenant l'enregistrement de la vidéo-surveillance de la maison ainsi que des photos des auteurs du vol.

Je n'ai rien d'autre à ajouter.

Information à l'intéressé :

La personne entendue est informée que conformément à la loi du 6 janvier 1978, ses données à caractère personnel collectées dans le présent procès-verbal sont enregistrées et utilisées par la gendarmerie nationale dans le traitement LRPNG autorisé par décret n° 2011-111 en date du 27 janvier 2011 modifié et destiné à faciliter le traitement de la procédure.

Elle est également informée :

- que le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur sis Place Beauvau, 75008 Paris Cedex contrôle ce traitement.

- que pour exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, elle doit adresser directement auprès de la direction générale de la gendarmerie nationale sise au 4 rue Claude Bernard, 92130 Issy-les-Moulineaux.

- qu'elle peut également adresser une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sise au 3 place de Fontenoy, TSA 80715 75334 PARIS Cedex 7

Je déclare la réalité des faits énoncés ci-dessus et avoir pris connaissance de cette information.

Je dépose plainte et j'ai reçu un récépissé de dépôt de plainte.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

A LE QUESNOY 59530, le 16 novembre 2022 à 14 heures 50 minutes.

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

— Je me présente ce jour aux bureaux de votre unité suite au cambriolage dont j'ai été victime le 15/11/2022 à mon domicile au 185 Rue neuve à GOMMEGNIES (59).---

— J'étais en vacances en Martinique et je viens de rentrer.---

— Suite au cambriolage, j'ai effectué une « diffusion » sur les réseaux sociaux et dans la presse. Ma femme tient un commerce local et nous sommes connus aux alentours.---

— Nous avons eu beaucoup de retours de personnes victimes de faits similaires, dont un où les auteurs sont les mêmes. C'est le cambriolage du 02 novembre 2022 à SEMOUSIES---

— Là bas, il y a également une vidéo, il s'agit des mêmes personnes. —

— J'ai eu également un retour via Facebook, d'une personne qui veut rester anonyme, je ne vous dirais pas son nom, mais elle pensait avoir reconnu l'un des individus.---

— Depuis, elle s'est ravisée, je ne sais pas pourquoi.---

Question : A qui pensez cette personne ?

Réponse : Il s'appellerait DUMAURE Anthony. Il aurait 31 ans et il serait né le 27 novembre. Il habiterait dans un foyer à CAMBRAI (59). Sa mère mère habiterait au 06 Rue Albert Camus à AULNOY AYMERIES (59).

Question : Concernant les objets dérobés, pouvez vous nous en dire plus ?

Réponse : Il y a plusieurs objets. Une pochette en cuir noir contenant l'ensemble des factures personnelles et professionnelles. Le livre de caisse et des documents administratifs. Il y a également le fond de caisse qui a été dérobé, ce qui équivaut à une cinquantaine d'euros, ainsi que 70€ qui se trouvait dans mon sac de sport.

Question : Pensez vous que le vol est commis en raison du commerce que tient votre femme ?

Réponse : Oui. C'est l'argent du commerce qui était visé selon moi. On avait diffusé sur les réseaux sociaux que nous allions être en vacances. Et de toute façon, le mardi à cette heure, nous ne sommes jamais dans la maison.

Question : Concernant les dégradations de votre logement ?

Réponse : Il y a la porte coulissante en alu de la véranda qui a été forcée. La baie vitrée donnant à l'intérieur de la maison a également été forcée. 3 caméras de surveillance ont été cassées et 3 meubles ont été endommagés.

Question : A combien estimez vous votre préjudice ?

Réponse : Je ne sais pas.

— Je tiens à signaler que j'ai été contacté par d'autres victimes de cambriolages qui pourraient correspondre aux mêmes auteurs. Il y a une famille à WARGNIES LE PETIT (59), Un autre cambriolage à GOMMEGNIES (59) chez des commerçants. Des gens à BACHANT (59), à SASSEGNIES (59) entre autre.---

— Je vous enverrai tout ce que je trouverai.---

Question : Etes vous assurés pour les faits ?

Réponse : Oui, auprès de la MACIF

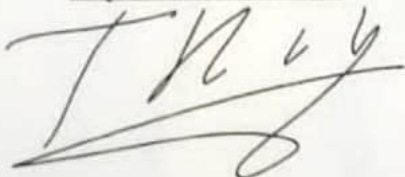
Question : Avez vous autre chose à ajouter ?

Réponse : Non.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

A LE QUESNOY 59530, le 28 novembre 2022 à 15 heures 40 minutes.

La personne entendue



L'Officier de Police Judiciaire

